

<https://www.rpvconseil.com/spip.php?article1091>



Nouveau code APE

- Rubriques - Sociale -

Publication date: jeudi 22 janvier 2026

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

À partir du 1er janvier 2027, le code qui permet d'identifier l'activité principale d'une entreprise ou d'un établissement « Activité principale exercée » (APE) sera modifié et attribué à toutes les entreprises inscrites au répertoire Sirene.

Vous pouvez consulter les prochains code APE qui seront attribués pour pouvoir les mettre à jour sur le site sirene.gouv.fr, suffit de renseigner le numéro SIREN de l'entité, à retrouver dans vos documents officiels.

Attention, pour l'année 2026, seul le code APE actuel en vigueur reste officiel.

Attribué par l'Insee, le code APE (Activité Principale Exercée) identifie l'activité principale d'une entreprise ou d'un établissement. Il repose sur la nomenclature d'activités française (NAF), figure dans le répertoire Sirene et se compose de cinq caractères : quatre chiffres correspondant au code européen et une lettre finale spécifique à la France.